



Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
MAIRIE DE BOISSY SANS AVOIR

Monsieur Erard CORBIN de MANGOUX
Préfet des Yvelines
1 rue Jean Houdon
78010 VERSAILLES Cedex

Boissy Sans Avoir, le 9 septembre 2013

Objet : Schéma départemental de l'intercommunalité

Monsieur le Préfet,

La commune de Boissy-sans-Avoir est prête à rejoindre la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines dont le périmètre a été défini par le schéma arrêté fin 2012 par votre prédécesseur.

Elle est résolument opposée à une quelconque extension de ce périmètre. Elle soutiendra toute action ou tout recours pour annuler cette extension.

Aussi, elle ne pourra se satisfaire d'un diktat qui n'est pas dans la culture de notre département où il y a toujours eu concertation entre les élus et l'Etat.

Si une extension devait être décidée, il serait regrettable de mobiliser l'ensemble des élus, comme cela a été le cas en 1989, contre le projet de la ZAD Rocard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre CORBY
Maire
Président du SIVOM de la région de
Montfort l'Amaury